

REGISTRE DES PROCES VERBAUX DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTES DE PUISAYE FORTERRE COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 29 MARS 2016

L'an deux mil seize, le vingt-neuf mars à 20h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Portes de Puisaye Forterre s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes à THURY sous la présidence de Madame Pascale de MAURAIGE.

Secrétaire de séance : Nadia CHOUBARD

Etaient présents :

ARQUIAN : Titulaires : Pascale de MAURAIGE, Alain GAUBIER

BITRY : Titulaire: Jean Claude FOURNIER. Suppléant absent : Hervé SENERY

BOUHY ; Titulaires : Jean-Michel BILLEBAULT, Jean Louis CHAMPAGNAT

DAMPIERRE SOUS BOUHY : Titulaires : Brigitte DEKKER, Franck SALLIN

ETAIS LA SAUVIN : Titulaires : Lionel COLAS. Excusé : Claude MACCHIA

FONTENOY : Titulaire : Michel GARRAUD. Suppléant : Régis DOIN

LAINSECO : Titulaires : Nadia CHOUBARD, Lucette MARCEAU

LEVIS : Titulaire : Etienne RAMEAU. Suppléante : Marie-Cécile MEUNIER

MOUTIERS : Titulaire : Claude MILLOT. Suppléant : Raymond JUILLET

SAINPUITS : Titulaires : Xavier PARENT, Fabrice GALLON

SAINT AMAND EN PUISAYE : Titulaires : Joël GUEMIN, Pascale GROSJEAN

STE-COLOMBE/LOING : Titulaire : Chantal VINARDY. Suppléant excusé : Serge BROUSSEAU

ST SAUVEUR EN PUISAYE : Titulaires : Dominique VERIEN, Claude BESSON.

SAINTS EN PUISAYE : Titulaires : Jean MASSE, Jean François JURY

SAINT VERAÏN : Titulaires : Jean Luc CHEVALIER, Marc QUIEFFIN

SOUGERES EN PUISAYE : Titulaires : Jack CHEVAU, Guy PRIEUR

THURY : Titulaires : Claude CONTE, Hervé VAN DAMME

TREIGNY-PERREUSE : Titulaires : Paulo da SILVA MOREIRA, Dominique MORISSET

Date de la convocation : 17/03/2016

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 30

QUESTIONS PORTEES A L'ORDRE DU JOUR LORS DE LA CONVOCATION

- 1/ **Approbation du procès-verbal du 23 Février 2016**
- 2/ **Présentation des orientations budgétaires**
- 3/ **Approbation des comptes de gestion et vote des comptes administratifs du Budget Principal et des budgets annexes**
- 4/ **Affectation des résultats**
- 5/ **Vote des taux additionnels et de la Fiscalité Professionnelle de Zone (FPZ)**
- 6/ **Vote des budgets 2016 du Budget principal et des budgets annexes : Argopack, Maison médicale, Maison de santé, Zone industrielle, dont les subventions aux associations et les participations aux structures publiques – Vote modificatif du budget Pôléthic**
- 7/ **Mise en place d'une ligne de trésorerie (renouvellement)**
- 8/ **Relance de l'entreprise Solargil pour le dossier carrière des Beaux-Arts**
- 9/ **Plan Bocage initié par la SRPM (Station de Recherche Pluridisciplinaire des Metz) – Appel à projet TEPCV- Maîtrise d'ouvrage**
- 10/ **Attribution des marchés pour les planimètres de randonnée**
- 11/ **Devis SIEEEN (prises guirlandes sur éclairage public) pour Bouhy/Dampierre-sous-Bouhy**
- 12/ **Ordures ménagères : effacement de dettes**
- 13/ **Devis informatique (écran)**
- 14/ **Questions diverses**

Approbation de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance précédente du 23 Février 2016 à Saint-Sauveur-en-Puisaye est approuvé à l'unanimité.

Madame la Présidente propose à l'assemblée un ajout à l'ordre du jour concernant :

- Devis des entreprises Billebault et Ravisé pour l'élagage des routes

Cette requête est acceptée par le Conseil Communautaire à l'unanimité.

NC

PRESENTATION DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

La Présidente présente les orientations budgétaires :

« En premier lieu, j'adresse des remerciements aux personnels administratifs, aux membres du bureau et de la commission des finances qui ont consacré un temps important à la préparation du budget qui vous sera présenté aujourd'hui. Nous notons également que la Trésorerie a su apporter à nos équipes des réponses techniques précises avant le vote des budgets.

Pour cette année, les membres de la commission des finances ont souhaité que la lecture des réalisations 2015 et des propositions 2016 ait lieu par chapitre et non ligne par ligne afin de vous épargner et de limiter la durée de cette séance qui est toujours assez laborieuse.

Je vais donc pour cette présentation des orientations budgétaires requérir toute votre attention afin de vous communiquer les détails et précisions nécessaires à la compréhension du budget qui sera présenté. Je vous remercie d'avance pour votre attention.

Premier élément d'importance, ce budget ne prévoit pas d'augmentation des taux et pour autant il fait face à des actions et des dépenses nouvelles malgré une baisse de la DGF telle qu'annoncée par l'AMF dans le cadre de ses estimations, le chiffre officiel n'étant pas encore connu à ce jour.

Les actions nouvelles sont nombreuses pour cette année 2016 :

- 1) La charte de territoire signée pour la partie nivernaise avec le Conseil Départemental de la Nièvre s'est traduite en 2015 par l'encaissement d'un tiers de l'enveloppe attendue (178.000 € : 3), il convient cette année de restituer et d'attribuer les fonds reçus aux porteurs de projet identifiés dans ce contrat de territoire. La gestion de cette enveloppe reçue en 2015 est l'objet d'un document qui vous a été adressé avec vos convocations.*

On trouvera donc mentionnées dans ce budget des dépenses qui concernent :

- L'association de La Villéon en Puisaye à l'origine d'un projet culturel autour de ce peintre qui a séjourné à Bitry,*
- L'association APIRJSO gestionnaire du foyer P'tit Pierre à l'origine d'un projet artistique,*
- L'association les Villains Vérinois qui mène en lien avec la municipalité un projet de sauvegarde et de valorisation du Donjon de Saint-Vérain,*
- Le programme local de l'habitat (PLH) sur la partie nivernaise qui devrait enfin débiter suite au démarrage du programme d'intérêt général sur l'habitat engagé à l'échelle du Pays,*
- Enfin une dépense imprévue d'environ 15.000 € est inscrite au budget, il s'agit du solde de cette enveloppe non encore affecté.*

- 2) L'engagement de notre territoire dans une démarche liée à la réduction des consommations d'énergie et à l'incitation à produire et à utiliser des énergies renouvelables (notamment aux travers des programmes Tepos et Tepcv) trouve sa traduction dans nos prévisions budgétaires :*

- Le programme d'animation 2016 comprenant une restitution publique d'un plan de gestion des haies, un voyage d'étude, l'opération Savez-vous planter les haies ;*
- Le pré diagnostique énergétique du siège de notre Communauté de Communes ;*
- L'inscription du démarrage du plan bocage, tel qu'il vous a été présenté en début de séance dans la perspective de sa labellisation dans le cadre de l'appel à projet de l'Etat : TEPCV ;*
- Le démarrage du PIG habitat (Programme d'Intérêt Général) qui poursuit également un objectif de maîtrise de la consommation d'énergie et de lutte contre la précarité énergétique auquel s'est adjoint un autre objectif qui concerne l'adaptation des logements à la perte d'autonomie ;*
- La participation de notre Communauté de communes au Fonds nivernais d'aide à la maîtrise d'énergie (FNAME) ;*
- Enfin, la participation, à notre demande et celle de nos collègues des autres Communautés de communes, au financement d'un poste d'animateur Tepos partagé pour conduire de nombreuses actions qui jusqu'ici, faute de ressources humaines, sont restées dans les cartons*

NC

- 3) *Lors de la présentation des orientations budgétaires 2015, je vous avais indiqué mon attachement à un traitement équitable de notre territoire !! Nous avons donc essayé de proposer notre adhésion au SDEY pour la compétence éclairage public et enfouissement de réseau, c'est malheureusement une réponse négative qui nous a été adressée. Dans ce même état d'esprit, il est proposé qu'à compter de 2016 les communes de Saint-Amand-en-Puisaye et Treigny bénéficient d'un loyer pour les points d'informations touristiques qu'ils abritent sur le même principe que celui appliqué pour la commune de Saint-Sauveur-en-Puisaye depuis quelques années.*
- 4) *L'année 2016 connaîtra un évènement important pour notre territoire : l'ouverture de la Maison Natale de Colette. Au titre de notre compétence tourisme, il est proposé de prendre en charge l'édition du dépliant de ce site à vocation culturel et touristique, c'est un coup de pouce au lancement de ce beau projet.*
- 5) *Notre participation à la maintenance du SIG (système d'information géographique) confié au Pays en lien avec le SIEEN et qui concerne nos 18 communes connaît ici sa première inscription budgétaire.*
- 6) *Deux projets d'investissement votés par notre assemblée trouvent leur traduction budgétaire : les planimètres de randonnée qui concernent toutes nos communes et une intervention sur un ouvrage d'art sur la commune de Saint-Amand-en-Puisaye au titre de notre compétence voirie.*
- 7) *Le soutien aux services à la population qui est une compétence maîtresse de notre Communauté de communes se matérialise par d'importants efforts :*
 - *La subvention au Centre Social de Saint-Amand évolue conformément au « Contrat Enfance Jeunesse » en passant de 75.900 € à 87.583 € pour faire face à une année complète de fonctionnement de la micro-crèche ;*
 - *Une subvention exceptionnelle de 1.500 € en plus de la subvention habituelle est proposée pour l'association Ribambelle qui doit faire face à l'acquisition d'un logiciel très coûteux de gestion des plannings, activités et effectifs ;*
 - *Les budgets « relais de services publics » et « maison de Santé de Saint-Sauveur » nécessitent une subvention d'équilibre respectivement de 16.000 € et 30.000 € environ ;*
 - *Enfin, en matière de service à la population, notre participation au déploiement tant attendu du réseau numérique dans le cadre des schémas départementaux est l'objet d'une première inscription budgétaire à hauteur de 64.000 euros. Pour ce dossier, nous sommes dans l'attente d'une réunion avec les services départementaux, de la Région, et ce, avec l'ensemble des maires et un collectif d'usagers. N'ayez crainte, les démarches administratives restant à accomplir par le schéma départemental nous laissent le temps de bien maîtriser cet outil contrairement à la désinformation ambiante qui nous presse à prendre des positions hâtives. L'enjeu est de répondre efficacement et concrètement à nos usagers et habitants en toute connaissance de cause.*

Enfin, je terminerai en soulignant que cette collectivité vote peut-être, voire, vraisemblablement, son dernier budget dans un contexte à venir de fusion. J'en profite pour souligner la clarté des documents et la pédagogie des équipes qui permettent à tous les élus quel que soit leur domaine de compétence initial d'accéder à des informations assez compliquées. Je formule le vœu que cette qualité de travail et cet état d'esprit perdurent dans le cadre éventuel d'une nouvelle collectivité.

Je vous remercie de votre attention

Après avoir répondu à vos questions et remarques, je passerai la parole à mon collègue Jean Massé pour la lecture des réalisations 2015. »

N°2016/03/01 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2015

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exercice du budget 2015,

Madame la Présidente informe le Conseil communautaire que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par le Receveur municipal de Saint-Fargeau

Après vérification, les comptes de gestion, établis et transmis par ce dernier, sont conformes aux comptes administratifs de la Communauté de communes.

NC

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs de la Présidente et les écritures des comptes de gestion du Receveur municipal,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré (29 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention) :

1/ APPROUVE les comptes de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2015 du budget principal et des budgets annexes, dont les écritures sont conformes aux comptes administratifs de la Communauté de communes pour le même exercice.

2/ DIT que les comptes de gestion visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

N°2016/03/02 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015/ AFFECTATION DES RESULTATS

La Présidente quitte la séance et ne prend pas part au vote.

Budget Principal

Sur proposition de Jean MASSE, vice-Président de la Communauté de Communes, le Conseil de Communauté décide d'affecter les résultats suivants (**Pour : 29 voix, Contre : 0, Abstention : 0**) :

Excédent de fonctionnement : 694.449,22 € ; Déficit d'investissement : - 406.834,08 €

Affectation des résultats : 001 : 406.834,08 € ; 002 : 376.005,88 € ; 1068 : 318.443,34 € ;

Budget ARGOPACK

Sur proposition de Claude BESSON, vice-Président de la Communauté de Communes, le Conseil de Communauté décide d'affecter les résultats suivants (**Pour : 29 voix, Contre : 0, Abstention : 0**) :

Excédent de fonctionnement : 4.808,77 € ; Déficit d'investissement : - 2.336,00 €

Affectation des résultats : 001 : 2.336,00 € ; 002 : 2.472,77 € ; 1068 : 2.336,00 € ;

Budget MAISON MEDICALE

Sur proposition de Nadia CHOUBARD, vice-Présidente de la Communauté de Communes, le Conseil de Communauté décide d'affecter les résultats suivants (**Pour : 29 voix, Contre : 0, Abstention : 0**) :

Excédent de fonctionnement : 38.125,68 € ; Déficit d'investissement : - 4.060,75 €

Affectation des résultats : 001 : 4.060,75 € ; 1068 : 38.125,68 € ;

Budget MAISON DE SANTE

Sur proposition de Nadia CHOUBARD, vice-Présidente de la Communauté de Communes, le Conseil de Communauté décide d'affecter les résultats suivants (**Pour : 29 voix, Contre : 0, Abstention : 0**) :

Excédent de fonctionnement : 36.440,50 € ; Déficit d'investissement : - 50.704,63 €

Affectation des résultats : 001 : 50.704,63 € ; 1068 : 36.440,50 € ;

Budget AMENAGEMENT Z.I. ST SAUVEUR

Sur proposition de Claude BESSON, vice-Président de la Communauté de Communes, le Conseil de Communauté décide de voter le compte administratif suivant (**Pour : 28 voix, Contre : 0, Abstention : 1**) :

Excédent de fonctionnement : 162.681,09€ ; Déficit d'investissement : - 253.252,90€

N°2016/03/03 – VOTE DES TAUX DES TAXES MENAGES

Sur proposition de la Présidente et de la Commission des finances,

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales :

1/ DECIDE de retenir les taux suivants pour l'année 2016 (30 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) :

- **TAXE D'HABITATION :** 7.34 %
- **TAXE SUR LE FONCIER BATI :** 4.70 %
- **TAXE SUR LE FONCIER NON BATI :** 14.65 %
- **COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISE :** 6.66 %
- **FISCALITE PROFESSIONNELLE DE ZONE :** 20.46 %

2/ AUTORISE la Présidente à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision

NC

N°2016/03/04 – VOTE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES 2016

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu lecture du budget principal et des budgets annexes, **VOTE** lesdits budgets arrêtés aux chiffres suivants :

BUDGET PRINCIPAL (30 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention):

Fonctionnement : 2.415.343,72 €
Investissement : 1.533.168,88 €

BUDGETS ANNEXES :

	Fonctionnement		Investissement	
ARGOPACK :	2.472,77	€	8.403,00	€ (30 voix pour, 0 contre, 0 abs)
MAISON MEDICALE :	34.290,77	€	386.696,71	€ (30 voix pour, 0 contre, 0 abs)
MAISON DE SANTE :	78.656,48	€	94.854,50	€ (30 voix pour, 0 contre, 0 abs)
AMENAGEMENT ZI ST SAUVEUR :	423.752,90	€	419.324,71	€ (29 voix pour, 0 contre, 1 abs)

N°2016/03/05 – SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUX ASSOCIATIONS

Considérant les propositions de la commission des finances réunie dans le cadre de la préparation des budgets 2016,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

1) DECIDE les subventions suivantes pour chaque association et organisme cité :

Agence de Développement Touristique 58	100,00 €
Annuités travaux SIEEEN (Eclairage public)	21.369,00 €
--> Programme travaux Eclairage Public 2013	33.691,76 €
--> Programme travaux Eclairage Public 2014	1 620,24
--> Programme travaux Eclairage Public 2015	13.331,87 €
--> Programme travaux Eclairage Public 2016	2.477,50 €
Mission locale 58 et 89	9.628,70 €
CAUE 58 et 89	1.378,80 €
Cotisation au SIEEEN (partie nivernaise)	1 058,10 €
Autres contributions (CNAS)	1.385,23 €
Centre social 58 (loisirs CEJ et microcrèche)	87.583,00 €
Centre social 58 (coordination CEJ)	14 150,00 €
centre social 58 (périscolaire hors CEJ)	16 130,00 €
Asso Réseau Prof Conc (transport patients Nièvre)	1 200,00 €
OT Portes de Puisaye Forterre	75.500,00 €
Boutique de gestion Nièvre Agir	300,00 €
Cotisation Yonne Développement	900,00 €
Adil 89	681,12 €
Crèche Pirouette	90 000,00 €
Centre Loisirs Ribambelle (+ transport)	63.000,00 €
Centre de loisirs Ribambelle (logiciel informatique)	1.500,00 €
Fondation du Patrimoine	250,00 €
Département 58 (maîtrise énergie FNAME)	500.00 €

NC

PETR (SCOT)	3.981,22
Association de la Villéon (charte de territoire)	3.081,00 €
APIRJSO (Charte de territoire)	10.000,00 €
Association des Vilains Véroinois (Charte de territoire)	16.956,00 €

- 2) **DECIDE** de voter les crédits nécessaires au budget primitif 2016,
- 3) **DECIDE** d'établir une convention avec les organismes ayant une subvention de plus de 23 000 €/an ;
- 4) **AUTORISE** la Présidente à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

N°2016/03/06 - BUDGET POLETHIC N°72009 - DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, VOTE la décision modificative suivante pour la bonne gestion des comptes :

Dépenses de Fonctionnement			Recettes de Fonctionnement		
Article	Désignation	Montant	Article	Désignation	Montant
675	Valeur comptable des immobilisations cédées	- 956.661,50	775	Produit des cessions immobilières	- 260.000,00
672	Remboursement de frais à la collectivité de rattachement	- 41.800,98	7761	Différence sur réalisation négative reprise au compte de résultat	- 696.661,50
668	Service bancaire	- 1.700,00	7785	Excédent d'investissement transféré au compte de résultat	- 43.500,98
TOTAL		- 1.000.162,48	TOTAL		- 1.000.162,48

Dépenses d'Investissement			Recettes d'Investissement		
Article	Désignation	Montant	Article	Désignation	Montant
2132	Amortissement bâtiment	- 85.148,87	2132	Bâtiment encaissement	- 85.148,87
192	Moins -value sur réalisation d'immobilisations	- 696.661,50	2132	Bâtiment sortie patrimoine	- 956.661,50
1068	Reprise sur excédent capitalisé	- 43.500,98	024	Vente	260.000,00
2313	Construction	43.500,98			
TOTAL		- 781.810,37	TOTAL		- 781.810,37

POUR : 30 voix
 CONTRE : 0 voix
 ABSTENTION : 0 voix

N°2016/03/07 - LIGNE DE TRESORERIE

La Présidente explique à l'Assemblée la nécessité de renouveler l'ouverture d'une ligne de trésorerie. Divers organismes bancaires ont été sollicités.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale,

Vu le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2016,

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

Considérant les propositions reçues de la Caisse d'Épargne, de la Banque Postale, du Crédit Agricole et de la Banque Populaire,

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente, le Conseil Communautaire décide :

1/ de ne faire appel qu'à un seul établissement financier (5 voix pour retenir deux établissements).

NC

2/ D'OUVRIER une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Montant : 900 000 €**
- **Durée : 1 an**
- **Marge sur T4M : 1 %**
- **Paiement des intérêts : Trimestriel**
- **Commission d'engagement : 0.12%**

3/ D'AUTORISER la Présidente à signer le contrat de ligne de trésorerie,

4/ D'AUTORISER la Présidente à négocier les conditions générales du contrat,

5/ DE PRENDRE l'engagement au nom de la collectivité, d'inscrire en priorité en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts de la ligne de trésorerie sollicitée,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Xavier PARENT propose de renouveler cette ligne de trésorerie auprès de deux banques au regard de la proposition très intéressante de la Banque Postale d'un montant de 300.000,00 euros, et 600.000,00 euros auprès de la Caisse d'Épargne. Il lui ait répondu que la gestion d'une seule ligne de trésorerie est déjà très complexe. Sa proposition est mise au vote et recueille 5 voix.

N°2016/03/08 - Demande de l'entreprise Solargil sollicitant l'intervention de la Communauté de Communes Portes de Puisaye-Forterre pour l'achat de la carrière des Beaux-Arts sise à Saint-Amand-en-Puisaye et sa rétrocession immédiate à la SCI La Bâtisse dans le cadre d'une vente à terme.

Il est rappelé à l'assemblée l'historique du sujet porté à l'ordre du jour et objet de la présente délibération :

Début 2014, l'entreprise Solargil propose à la Communauté de communes d'acquérir la carrière des Beaux-Arts pour un montant de 450.000 € et de la rétrocéder immédiatement à la SCI La Bâtisse appartenant à la même famille, et ce, sous forme de vente à terme afin d'aider l'entreprise Solargil dans le financement d'un projet de développement, ladite entreprise, en procédure de sauvegarde, ne pouvant avoir recours à l'emprunt.

Les Domaines sont sollicités, conformément à la procédure requise dans le cadre d'acquisition de foncier, et évalue la carrière et l'ensemble de l'emprise foncière concernée à 228.000 €.

Le Conseil communautaire réuni en séance ordinaire a fait part d'un avis favorable à l'opération sur la base de l'estimatif du service des Domaines sous réserve, d'une part, de la légalité de l'opération et, d'autre part, de l'obtention d'une garantie de la BPI (banque publique d'investissement).

Il a été constaté que la garantie de la BPI ne pouvait s'appliquer dans ce cas de figure. Les services de l'Etat, objet d'une saisine pour cette affaire, ont déconseillé à la collectivité d'intervenir dans le cadre juridique envisagé.

Par ailleurs, Yonne Equipement, a proposé un portage immobilier à l'entreprise Solargil pour l'un de ses bâtiments, sous réserve d'un certain nombre de conditions, dont la cession d'actifs permettant de financer la sortie de la procédure de sauvegarde.

La commission des affaires économiques de la Communauté de communes a décidé d'attendre la décision de Yonne Equipement avant de reprendre le traitement de ce dossier.

En Février 2016, l'entreprise Solargil sollicite à nouveau la Communauté de communes avec le même montage juridique, en ramenant la carrière à un montant de 150.000 €, la durée de la vente à terme sur 5 ans et les conditions de garantie suivantes : hypothèque sur la carrière, caution personnelle et assurance sur une durée de 3 ans renouvelable.

NC

Considérant les travaux de la commission des affaires économiques,

Considérant que l'entreprise Solargil, objet d'une procédure de sauvegarde, n'est toujours pas à jour du remboursement de sa dette dont le montant très important, malgré un potentiel abandon partiel d'une partie des créanciers, ne peut être financé par l'activité courante de l'entreprise qui présente des marges insuffisantes,

Considérant que la Communauté de communes Portes de Puisaye-Forterre ne peut intervenir qu'en soutien d'un projet de développement et ne peut participer au financement d'une dette et doit s'assurer que l'entreprise, préalablement à toute intervention, soit sortie du plan de sauvegarde,

Considérant que si la Communauté de communes était encline à accepter ce montage juridique et financier, cette décision serait l'objet d'un recours des services de l'Etat,

Considérant, enfin, que des repreneurs se sont manifestés auprès de certains interlocuteurs en charge de ce dossier, et qu'à ce titre, le maintien de l'activité, dans une perspective peu favorable à la pérennité de l'entreprise Solargil, ne serait pas compromise pour le territoire,

Le Conseil communautaire refuse d'engager la Communauté de communes Portes de Puisaye-Forterre dans le montage juridique et financier proposé par la Société Solargil.

POUR : 25 voix

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 5 voix

N° 2016/03/09 - PLAN BOCAGE : PLAN DE FINANCEMENT ET MAITRISE D'OUVRAGE

La Présidente rappelle que le Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne porte une stratégie territoriale de transition énergétique pour la période 2015-2020 et qu'il a récemment signé plusieurs engagements contractuels avec l'Europe, l'Etat et la Région Bourgogne Franche-Comté pour bénéficier de financements en faveur de la sobriété et de l'efficacité énergétique mais également pour favoriser la valorisation des ressources naturelles du territoire à des fins énergétiques ou alimentaires.

La Présidente rappelle également l'engagement de la Communauté de communes Portes de Puisaye-Forterre dans la démarche TEPOS en lien avec l'ADEME, le Conseil régional et le PETR et les réflexions menées sur le bâti et le développement du bois énergie.

Présentation du projet Plan Bocage et du dispositif TEPCV par Béatrice MINOIS, directrice du Pays de Puisaye Forterre Val d'Yonne, et Gaëlle MASSE de la SRPM (Station de Recherche Pluridisciplinaire des Metz) :

En 2014, Ségolène Royal, Ministre de l'environnement... a sélectionné 200 territoires à l'échelle nationale pour porter et mettre en œuvre le dispositif TEPCV, Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte doté d'une enveloppe financière allant de 500 000 à 2 millions d'euros maximum. Le Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne a été retenu et une convention a été signée avec le Ministère, l'ADEME, la Caisse des dépôts pour l'accompagnement financier d'opérations exemplaires.

En concertation avec la Communauté de communes, le PETR du Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne a proposé de soumettre le projet de Plan Bocage au titre de ce fonds afin de permettre sa mise en œuvre et son identification sur l'ensemble du territoire. Le projet consiste en l'animation d'une démarche locale facilitant la connaissance, la préservation, la mobilisation et la valorisation économique et environnementale du bocage de Puisaye. Cette démarche serait portée par la communauté de communes et assurée par la Station de Recherche Pluridisciplinaire des Metz qui l'a initiée en 2014 et propose aujourd'hui un déploiement pour une montée en puissance et une traduction opérationnelle des objectifs poursuivis en partenariat avec l'ensemble des acteurs de la filière.

La Présidente présente le plan de financement de l'opération :

Subvention Ministère de l'environnement :	73.600,00 €
Communauté de communes :	<u>18.400,00 €</u>
TOTAL :	92.000,00 €

Il est toutefois entendu que l'apport d'un montant de 18.400 euros sera réparti de la manière suivante :

- 1/3 de la somme supporté par la Communauté de communes
- 1/3 de la somme supporté par la SRPM

NC

- 1/3 de la somme supporté par la Fondation de France.

Après avoir entendu la présentation du projet et les modalités de sa mise en œuvre (techniques et financières), les conseillers communautaires sont appelés à délibérer sur les points suivants :

- Accepter la proposition d'intervention de la SRPM et assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération
- Accepter le plan de financement proposé
- Autoriser la Présidente à signer tout document nécessaire à l'obtention des fonds dans le cadre du dispositif TEPCV ou de toute autre source de financement identifiée.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire (à 21 voix pour, 0 voix contre et 9 abstentions) :

- 1/ ACCEPTE la proposition d'intervention de la SRPM et d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération,**
- 2/ ACCEPTE le plan de financement proposé,**
- 3/ AUTORISE la Présidente à signer tout document nécessaire à l'obtention des fonds dans le cadre du dispositif TEPCV ou de toute autre source de financement identifiée.**

Michel GARRAUD souhaite que cette démarche aboutisse à la concrétisation opérationnelle de cette étude et espère que cela ne sera pas une énième étude qui n'aboutira à aucune proposition, et que la problématique principale restera la sensibilisation des petits propriétaires forestiers.

Il lui est répondu que cette étude est le prolongement du travail déjà entamé entre le Pays et le CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière). Les besoins et les volumes devraient être connus en juin 2017, ce qui permettra de déterminer les lieux d'implantation de la plateforme de stockage, l'organisation de l'approvisionnement en lien avec les divers acteurs...

Jean MASSE, président de la commission environnement de la Communauté de communes, précise que ces questions ont été abordées lors de la dernière séance.

Claude MILLOT partage l'avis de Michel GARRAUD et souhaite également qu'il y ait bien un débouché à cette étude. Il faudra également déterminer les limites de la « petite forêt privée ».

Fabrice GALLON s'interroge sur la mise en place de ce partenariat, et de la nature juridique des relations entre la Communauté de communes et la SRPM. Il lui a répondu qu'une convention sera établie entre la Communauté de communes et la SRPM. La SRPM a déjà engagé le travail sur le Plan Bocage depuis 2014. Il s'agit donc d'une prolongation de cette démarche. Il est précisé que cet aspect méritera d'être toutefois approfondi.

N°2016/03/10 - ACHAT DE 21 PLANIMETRES POUR LA PROMOTION DES CHEMINS DE RANDONNES

Considérant le programme d'achat de 21 planimètres pour la promotion de la randonnée,

Considérant la procédure d'appel d'offres en procédure adaptée,

Considérant l'analyse de la commission d'offres du 16 mars et du 29 mars 2016,

Considérant les candidatures des sociétés La Toupie, Novosign et Signaux Girod,

Considérant les crédits prévus au budget primitif 2016,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

1/ ACCEPTE dans son intégralité l'offre de la société NOVOSIGN tel qu'il est proposé pour un montant de 26 962.60 € HT soit 32 355.12 € TTC.

2/ AUTORISE Madame la Présidente à signer le marché relatif aux travaux.

3/ DECIDE de donner délégation à la Présidente pour toutes les décisions afférentes à ces travaux.

N°2016/03/11 – APPROBATION DU DEVIS DU SIEEEN 54.4171.40, PG BOURG A DAMPIERRE SOUS BOUHY

Considérant le devis n ° 54.4171.40 du Sieeen du 16 décembre 2015 d'un montant total de 4 326.00 € TTC faisant ressortir un montant dû par la Communauté de Communes de 1 802.50 € pour des travaux PG,

Considérant les crédits prévus au budget primitif 2016,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

1/ ACCEPTE dans son intégralité le devis du Sieeen 54.4171.40 tel qu'il est proposé pour un montant restant à charge de 1 802.50 € TTC.

- 2/ AUTORISE Madame la Présidente à signer le devis relatif aux travaux.**
- 3/ DECIDE de donner délégation à la Présidente pour toutes les décisions afférentes à ces travaux.**
- 4/ AUTORISE la Présidente à signer cette proposition.**

N°2016/03/12 – APOBATION DU DEVIS DU SIEEEN 54.4313.40, PG BOURG A BOUHY

Considérant le devis n ° 54.4313.40 du Sieeen du 4mars 2016 d'un montant total de 1 620.00 € TTC faisant ressortir un montant dû par la Communauté de Communes de 675 € pour des travaux PG,

Considérant les crédits prévus au budget primitif 2016,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- 1/ ACCEPTE dans son intégralité le devis du Sieeen 54.4313.40 tel qu'il est proposé pour un montant restant à charge de 675 € TTC.**
- 2/ AUTORISE Madame la Présidente à signer le devis relatif aux travaux.**
- 3/ DECIDE de donner délégation à la Présidente pour toutes les décisions afférentes à ces travaux.**
- 4/ AUTORISE la Présidente à signer cette proposition.**

N°2016/03/13 - ORDURES MENAGERES – EFFACEMENT DE DETTES

Considérant les montants en non-valeurs sur le budget annexe Ordures Ménagères ;

Sur proposition du comptable du Trésor, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- 1/ DECIDE l'effacement de dettes suivantes inscrites à l'article 6542 du budget annexe Ordures Ménagères :**
 - 960.50 €
 - 214.45 €
 - 259.00 €

2/ CHARGE la Présidente de signer les documents relatifs à cette décision

N°2016/03/14 - DEVIS POUR DEUX ECRANS D'ORDINATEUR

Considérant la nécessité pour les besoins du service d'acquérir deux écrans d'ordinateur ;

Considérant le devis présenté de l'entreprise MISCO d'un montant de 318.00 € TTC,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- 1/ ACCEPTE le devis présenté de l'entreprise MISCO d'un montant de 318.00 € TTC,**
- 2/ CHARGE la Présidente de signer les documents relatifs à cette décision.**

N°2016/03/15 – ELAGAGE DE LA VOIRIE : DEVIS DES ENTREPRISES BILLEBAULT ET RAVISE

La Présidente informe l'assemblée que la Communauté de communes a été avertie, par courrier en date du 13 janvier 2016, de la liquidation judiciaire de l'entreprise Bois Entretien Service qui avait été retenue pour le marché d'élagage.

La parole est donnée à Régis DOIN, référent voirie, qui explique les solutions à cette situation :

- Commune de Fontenoy : les travaux pourront attendre l'année prochaine (année de renouvellement du marché)
- Commune d'Etai la Sauvín : les trois quart des travaux ont été réalisés. Le reste sera achevé par l'employé communal par convention.
- Communes de Levis, Sougères, Thury et Sainpuits : des devis seront établis avec les entreprises avec lesquelles ces communes travaillaient auparavant.

Claude MILLOT demande pourquoi se sont ces entreprises qui ont été sollicitées pour adresser des devis. Il est répondu que la commission a fait le choix de solliciter les entreprises présentes sur ces communes avant ce marché.

Considérant la liquidation judiciaire de l'entreprise Bois Entretien Service,

Considérant l'urgence de réaliser les travaux d'élagage,

Considérant les devis 23 de Lionel Billebault et le devis n°24032016 de l'entreprise Eric Ravisé,

NC

Considérant les crédits prévus au budget primitif 2016,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré (28 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention) :

1/ **ACCEPTE** dans son intégralité les prix unitaires suivants :

- 53.60 €/heure pour le rotor broyage
- 74.60 €/heure pour le lamier à couteaux

Le nombre d'heure peut varier tout en restant dans l'enveloppe allouée aux travaux dans le cadre des crédits budgétaires.

2/ **ACCEPTE** le devis d'Eric Ravisé n°24032016 du 24 mars 2016 pour les communes de Sougères, Thury et Sainpuits,

3/ **ACCEPTE** le devis n°23 de l'entreprise Lionel Billebault du 23 mars 2016 pour la commune de Levis,

4/ **DECIDE** de donner délégation à la Présidente pour toutes les décisions afférentes aux travaux,

5/ **AUTORISE** la Présidente à signer les documents afférents à la présente décision.

QUESTIONS DIVERSES

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00 et se termine par le pot de l'amitié offert par la commune de THURY.

Récapitulatif des délibérations prises :

N°2016/03/01 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2015

N°2016/03/02 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015/ AFFECTATION DES RESULTATS

N°2016/03/03 – VOTE DES TAUX DES TAXES MENAGES

N°2016/03/04 – VOTE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES 2016

N°2016/03/05 – SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUX ASSOCIATIONS

N°2016/03/06 - CONVENTION DE MANDAT POUR MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE AU PAYS DE PUISAYE FORTERRE VAL D'YONNE DANS LE CADRE D'UN PRE-DIAGNOSTIC ENERGETIQUE DE L'ANCIENNE GARE DE ST SAUVEUR

N°2016/03/07 - LIGNE DE TRESORERIE

N°2016/03/08 - Demande de l'entreprise Solargil sollicitant l'intervention de la Communauté de Communes Portes de Puisaye-Forterre pour l'achat de la carrière des Beaux-Arts sise à Saint-Amand-en-Puisaye et sa rétrocession immédiate à la SCI La Bâtisse dans le cadre d'une vente à terme.

N° 2016/03/09 - PLAN BOCAGE : PLAN DE FINANCEMENT ET MAITRISE D'OUVRAGE

N°2016/03/10 - ACHAT DE 21 PLANIMETRES POUR LA PROMOTION DES CHEMINS DE RANDONNES

N°2016/03/11 – APPROBATION DU DEVIS DU SIEEN 54.4171.40, PG BOURG A DAMPIERRE SOUS BOUHY

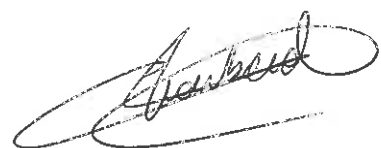
N°2016/03/12 – APPROBATION DU DEVIS DU SIEEN 54.4313.40, PG BOURG A BOUHY

N°2016/03/13 - ORDURES MENAGERES – EFFACEMENT DE DETTES

N°2016/03/14 - DEVIS POUR DEUX ECRANS D'ORDINATEUR

N°2016/03/15 – ELAGAGE DE LA VOIRIE : DEVIS DES ENTREPRISES BILLEBAULT ET RAVISE

Le secrétaire de séance



Nestie Citou Barry

NC